



Loto-Voyage 2026 - Appel de projets

Préambule

Depuis plusieurs années, la Fondation Cité de la Santé organise l'activité Loto-Voyage. Les bénéfices générés permettent de financer des projets proposés par les employés des différentes directions du CISSS de Laval, visant à améliorer l'expérience et la qualité de vie des usagers.

Critères de soumission des projets

Les projets soumis doivent répondre aux critères suivants :

- Les projets doivent favoriser **l'autonomie, la réadaptation, l'intégration ou la participation sociale** des usagers.
- Le requérant doit démontrer clairement **l'impact du projet**, idéalement en l'appuyant par des données (statistiques, besoins observés, etc.).
- Les projets admissibles peuvent inclure : l'acquisition d'équipements médicaux, l'achat de matériel pédagogique ou d'intervention, ou encore des projets concrets/ateliers/etc. permettant l'amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires.
- Le montant maximal par projet est de **3 000 \$ (taxes incluses)**.
- Les projets doivent être réalisables **avant 1^{er} juillet 2027**.

Projets non admissibles

- Remplacement de mobilier (ex. : chaises de salle d'attente);
- Projets liés à des activités de formation (la Fondation octroie des bourses de formation aux membres du personnel en soins infirmiers et du Conseil multidisciplinaire);
- Réaménagements majeurs ou travaux d'aménagement importants;
- Projets dépassant 3 000 \$.

Note : Un projet refusé antérieurement peut être soumis de nouveau s'il respecte les critères.

Procédure de soumission et d'analyse

Dépôt du projet

- Remplir le **formulaire en ligne**.
- Soumettre son projet à son **directeur** pour approbation préalable.

Transmission aux directions

- À la fin de la période de dépôt, la Fondation transmet les projets reçus aux directions concernées.

Analyse et priorisation

Chaque directeur doit :

- Évaluer les projets soumis dans son département.
- Établir un ordre de priorité.

Sélection finale

- Les projets priorisés sont analysés par le **comité de sélection**.
- Les projets retenus sont choisis en tenant compte :
 - des critères d'admissibilité;
 - de l'impact sur les usagers;
 - d'une **répartition équitable entre les directions**.

Conditions importantes

- Tout projet doit être accompagné d'un **formulaire dûment complété**.
- Les projets reçus après la date limite **ne seront pas considérés**.
- Le montant maximal par projet est de **3 000 \$ (taxes incluses)**.